

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté du**

**25 février 2016**

L'an deux mille seize, le 25 février, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 18/02/2016

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

**BOU** : Mme Nicole WOJCIK

**CHANTEAU** : M. Jannick VIE

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à Mme Nicole WOJCIK), Mme Valérie BARTHE-CHENEAU (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à M. Christophe CHAILLOU), M. Christian BOUTIGNY

**CHECY** : Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD

**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU (jusqu'à 19 h 50), Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, Mme Carole CANETTE (jusqu'à 20 h 15)

**INGRE** : Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 15), M. Philippe GOUGEON

**MARDIE** : M. Christian THOMAS

**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT, Mme Claude GRIVE

**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER, Mme Fabienne D'ILLIERS (jusqu'à 19 h 35 puis pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER), M. Philippe BELOUET (à partir de 18 h 25 et jusqu'à 19 h 30)

**ORLEANS** : M. Serge GROUARD (jusqu'à 19 h 35), M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (à partir de 19 h 00 et jusqu'à 19 h 45), Mme Martine ARSAC, M. François LAGARDE, M. Thomas RENAULT, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN (jusqu'à 20 h 15), M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 00 puis pouvoir à M. Jean-Luc POISSON), Mme Florence CARRE (à partir de 18 h 15), Mme Alexandrine LECLERC (à partir de 18 h 15), Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 20 h 20 puis pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN), M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL (à partir de 18 h 25), Mme Aude DE QUATREBARBES (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme Alexandrine LECLERC), M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 20 et jusqu'à 20 h 15), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 19 h 10), M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD

**ORMES** : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET

**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET), Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET)

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Bruno MALINVERNO (jusqu'à 19 h 55 puis pouvoir à M. David THIBERGE), M. Michel DELPORTE

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON



**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 20 h 20), Mme Françoise GRIVOTET

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , M. Laurent LHOMME

**SEMOY** : M. Laurent BAUDE (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme Pascale LIPIRA), Mme Pascale LIPIRA

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**CHANTEAU** : Mme Nadine DUPRE donne pouvoir à M. Jannick VIE

**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Mme Virginie BAULINET

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : M. Philippe DESORMEAU donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU (jusqu'à 19 h 50), M. Anthony DOMINGUES donne pouvoir à Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE

**INGRE** : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 15)

**MARDIE** : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS

**OLIVET** : M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Philippe BELOUET (à partir de 18 h 25 et jusqu'à 19 h 30), M. Horace SONCY donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

**ORLEANS** : M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Béatrice ODUNLAMI donne pouvoir à M. Philippe BARBIER , Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à M. François FOUSSIER , M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Philippe PEZET , Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme Muriel CHERADAME), Mme Hayette ET TOUMI donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 20 et jusqu'à 20 h 15)

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : Mme Valérie FRANCOIS donne pouvoir à M. Patrick PINAULT

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : Mme Brigitte JALLET donne pouvoir à Mme Colette MARTIN-CHABBERT

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Pascal LAVAL donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

**SARAN** : Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Mme Maryvonne HAUTIN

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**OLIVET** : Mme Sophie PALANT

**ORLEANS** : M. Michel BRARD

**SAINT-CYR-EN-VAL** : Mme Evelyne SOREAU

M. Thomas RENAULT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>95</b>
Nombre de délégués en exercice .....	95
Quorum .....	48

Une minute de silence a été observée par les conseillers communautaires à la mémoire de Mme ZERMATI, qui fut Maire de CHANTEAU, et de M.RENVOISE, qui fut Maire de MARIGNY LES USAGES.

Présentation du bilan d'activité du conseil de développement - Débat.

M. Xavier BEULIN, Président, a présenté les travaux du conseil de développement.



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

### **ASSEMBLEES DELIBERANTES**

AD 01 - Assemblées Délibérantes - Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 19 novembre 2015.

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 19 novembre 2015.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 11 février 2016 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 11 février 2016 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le Président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

AD 04 - Contrat régional de solidarité territoriale (2015 – 2020) avec la région Centre Val de Loire – Enveloppe fongible commune de Saran - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le redéploiement de l'enveloppe fongible de la commune de Saran, d'un montant de 105 400 €, au titre du contrat régional de solidarité territoriale 2015-2020 sur l'opération de « création d'un local périscolaire pour le groupe scolaire des Sablonnières » portant ainsi le montant total de subvention à 155 400 €.

### **FINANCES ET MOYENS GENERAUX**

FMG 01 - Simplifications administratives - Modifications des délégations accordées par le conseil de communauté au président et au bureau pour le règlement de certaines affaires.

Le conseil de communauté :

- a abrogé les articles 9 à 15 de la délibération n° 4783 modifiée, et les articles 3 et 4 de la délibération n°4784 modifiée du conseil de communauté du 10 avril 2014;

- en complément des délégations accordées par la délibération n° 4783 du Conseil de Communauté du 10 avril 2014, a accordé à M. le Président, pour la durée du mandat, délégation pour :

55 -prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

56 - demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales ou établissements publics l'attribution de subventions ;

- a abrogé l'article 54 introduit par la délibération n°5024 approuvée lors du Conseil de Communauté du 23 octobre 2014 et autoriser M. le Président, dans le cadre de la délégation 55 arrêtée dans la présente délibération, à avoir recours à la centrale d'achat APPROLYS.



FMG 02 - Moyens généraux - Achats - Approbation d'une convention de groupement de commandes sur plusieurs familles d'achats.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de l'achat de biens et prestations dans diverses familles d'achats,
- a décidé d'annuler la convention de groupement de commandes relative à l'achat de fournitures de bureau, de papier, d'enveloppes et pochettes avec impression et sans impression approuvée par délibération du 19 février 2015,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés issus de la convention de groupement de commandes.

FMG 03 - Systèmes d'information - Transfert à titre gratuit par la commune d'Orléans de licences informatiques au profit de la Communauté d'agglomération "Orléans-Val de Loire" - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le transfert des licences informatiques, au profit de la communauté d'agglomération «Orléans-Val de Loire», à titre gratuit et dont la liste figure en annexe à la délibération et a constaté les écritures comptables d'inventaire.

FMG 04 - Finances - SA HLM France Loire - Construction de 16 logements collectifs locatifs rue des Dahlias à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 979 429 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 989 714,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 979 429 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 05 - Finances - SA HLM France Loire - Construction de 28 logements collectifs ZAC les Jardins du Bourg, rue des Selliers à Ingré - Garantie d'un emprunt complémentaire de 72 658 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 36 329 €, représentant 50 % d'un prêt de 72 658 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



## **AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

AE 01 - Aménagement économique - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin – Réfection de la rue des Forges – Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 14 511 € ayant pour objet de participer aux travaux de réfection de la rue des Forges et a autorisé Monsieur le Président à signer la dite convention.

AE 02 - Aménagement économique – Soutien à l'agriculture périurbaine - Association groupement des producteurs du pavillon - Adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire – Désignation du représentant de la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'association groupement des producteurs du pavillon pour un montant de 10 € au titre de l'année 2016,
- a décidé par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération à l'association du groupement des producteurs du pavillon,
- a désigné M. Christian BOIS, pour représenter la communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association groupement des producteurs du pavillon.

AE 03 - Aménagement économique – Soutien à l'agriculture périurbaine - Association RENETA (Réseau National des Espaces Tests Agricoles) - Adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire – Désignation du représentant de la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'association Réseau National des Espaces Tests Agricoles (RENETA) pour un montant de 100 € au titre de l'année 2016,
- a décidé par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération au sein de l'association RENETA,
- a désigné M. Jacques Martinet comme représentant de la communauté d'agglomération au sein de l'association RENETA.

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE**

ESRT 01 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Attribution d'une subvention à l'association LE STUDIUM - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association LE STUDIUM ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 d'un montant total de 52 250 € et a autorisé le Président à signer ladite convention.

## **EMPLOI**

EMP 01 - Emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison de l'emploi – Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 212 000 € au titre de l'année 2016 à l'association Maison de l'emploi,



a approuvé la convention correspondante et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

EMP 02 - Insertion - Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de trois conventions.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

aux associations intervenant auprès d'un public jeune	191 800 €
<b>Mission Locale</b> .....	<b>163 000 €</b>
<b>Dispositif « 2<sup>ème</sup> chance » d'Orléans Val de Loire</b> .....	<b>28 800 €</b>
Aux associations d'appui à l'employabilité	31 680 €
<b>Initiatives et développement</b>	<b>31 680 €</b>
<b>Soit un montant total de</b>	<b>223 480 €</b>

a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président à signer les dites conventions.

### **TERRITOIRES DURABLES**

TD 01 - Territoires durables - Loire trame verte - Communes de Saint-Jean-le-Blanc, Orléans et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Réaménagement du sentier des Tourelles et confortement des berges - Lancement d'un marché à procédure adaptée.

Le conseil de communauté a décidé de lancer une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet le réaménagement du sentier des Tourelles et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

### **MOBILITE**

MOB 01 - Mobilité – Plan de déplacements urbains (PDU) – Lancement de la procédure de révision.

Le conseil de communauté a décidé de lancer la procédure de révision du PDU de l'agglomération orléanaise.

MOB 02 - Mobilité – Lutte contre la fraude – Approbation de deux conventions de partenariat à passer avec Keolis Orléans Val de Loire et la police nationale / Keolis Orléans Val de Loire et la direction régionale des finances publiques.

Le conseil de communauté a approuvé les deux conventions partenariales de lutte contre la fraude sur le réseau Tao à passer entre la communauté d'agglomération, Keolis Orléans Val de Loire et respectivement avec la police nationale et la direction régionale de finances publiques et a autorisé Monsieur le Président à signer ces deux conventions.

### **ASSAINISSEMENT**

ASST 01 - Assainissement - Acquisition et maintenance d'un véhicule hydrocureur - Marché public de fournitures - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition et la maintenance d'un véhicule hydrocureur d'au maximum 11 tonnes et a autorisé M. le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.



ASST 02 - Assainissement – Elaboration du schéma directeur d'assainissement et modélisation des réseaux - Marché public de service - Lancement d'une consultation.

Le conseil de communauté a approuvé le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché de service ayant pour objet la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et la modélisation des réseaux sur l'ensemble du territoire et des ouvrages communautaires et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer les documents relatifs à cette affaire.

## **INFRASTRUCTURES**

INF 01 - Infrastructures - Programme 2016 de soutien aux communes - Commune de Chécy – Rue du Croc - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Chécy.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Chécy pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 37 300 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue du Croc à Chécy et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 02 - Infrastructures - Programme 2016 de soutien aux communes - Commune de Fleury-les-Aubrais – Rue Jean Mermoz - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 45 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue Jean Mermoz à Fleury-les-Aubrais et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 03 - Infrastructures - Programme 2016 de soutien aux communes - Commune d'Ingré– Rue de la Mairie - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Ingré.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Ingré pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 150 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de la Mairie à Ingré et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 04 - Infrastructures - Programme 2016 de soutien aux communes - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin – Rue de la Bredauche - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 25 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de la Bredauche sur la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 05 - Infrastructures - Programme 2016 de soutien aux communes - Commune d'Olivet – Rue de la Belle Croix - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Olivet.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Olivet pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 25 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de la Belle Croix à Olivet et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 06 - Infrastructures - Programme 2016 de soutien aux communes - Commune d'Orléans – Rue de la Cigogne - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Orléans pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 20 000 € net, ayant pour objet de



participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de la Cigogne à Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 07 - Infrastructures - Programme 2016 de soutien aux communes - Commune d'Orléans – Chemin de Gobson - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Orléans pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 55 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement du chemin de Gobson à Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 08 - Infrastructures - Programme 2016 de soutien aux communes - Commune d'Ormes – Rue de Gidy - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Ormes.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Ormes pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 97 700 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de Gidy à Ormes et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 09 - Infrastructures - Programme 2016 de soutien aux communes - Commune de Saint-Cyr-en-Val – Rue de Sandillon - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint- Cyr-en-Val.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Cyr-en-Val pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 30 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de Sandillon à Saint-Cyr-en-Val et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 10 - Infrastructures - Programme 2016 de soutien aux communes - Commune de Saint-Denis-en-Val – Quartier des Auvernats - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 90 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement du quartier des Auvernats à Saint-Denis-en-Val a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 11 - Infrastructures - Programme 2016 de soutien aux communes – Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin – Rue de la Cabredée - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 100 000 € net, ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de la Cabredée à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION**

GPE 01 - Grands Projets Economiques/Grandes Entreprises/Innovation – Ville d'Orléans - Vallée numérique du végétal – Aménagement du campus AgreenTech Valley – Concession d'Aménagement - Lancement d'une procédure de consultation en vue de la désignation d'un aménageur.

Le conseil de communauté a décidé de lancer une procédure de consultation en vue de la désignation d'un aménageur dans le cadre de la procédure de concession d'aménagement et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à lancer la procédure, signer tout document à cet effet et engager les discussions avec les candidats.



GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation- Attribution d'une subvention à l'association AgreeTech Valley - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association AgreeTech Valley ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 d'un montant total de 15 000 € et a autorisé le Président à signer ladite convention.

GPE 03 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation - Convention passée avec l'association Projet FabLab Orléanais - Attribution d'une subvention de fonctionnement (année 3).

Le conseil de communauté a confirmé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 35 000 € à l'association FabLab Orléanais au titre de l'année 2016.

## RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Action sociale - Convention passée avec le comité des œuvres sociales - Prolongation pour l'année 2016 - Approbation d'un avenant n° 2.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 2 de prolongation à la convention définissant l'ensemble des relations entre le comité des œuvres sociales et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et a autorisé M. le Président à signer l'avenant n° 2.

RH 02 - Mise en place d'un dispositif d'astreinte dite de décision mutualisé de la communauté d'agglomération "Orléans-Val-de-Loire" et de la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté :

- a décidé de créer une astreinte mutualisée de la commune d'Orléans et de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour les directeurs généraux adjoints et directeurs dont la liste figure en annexe à la délibération, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016,

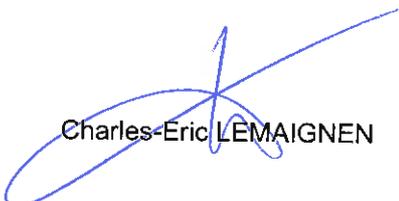
- a décidé de fixer le montant de l'indemnité d'astreinte pour les agents de catégorie A occupant la fonction de directeur, sur la base des montants suivants :

- 121 € brut pour les directeurs titulaires et contractuels relevant de la filière technique ;
- 149,48 € brut pour les directeurs titulaires et contractuels relevant de la filière administrative et autres filières.

Fait à Orléans, le

**03 MARS 2016**

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire

  
Charles-Éric LEMAIGNEN



**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE**

**AVIS AU PUBLIC**

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.